

Rapport d'Orientation Budgétaire 2022

Présentation pour le débat en séance du Conseil Municipal du 23 février 2022

Le débat d'orientation budgétaire prévu à l'article L2312-1 modifié du CGCT, est l'occasion d'une discussion autour des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation.

Objectifs d'un Débat d'Orientation Budgétaire :

- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité
- Informer sur la situation financière

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Il est le préalable à l'examen du projet de budget primitif.

Ce rapport donne lieu à débat, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Le rapport comporte les informations suivantes :

- Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale dont elle est membre.
- Les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comprenant une prévision des recettes et des dépenses.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le budget.

Les orientations devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

En application de la loi NOTRE du 7 août 2015, le présent rapport support du DOB est mis en ligne sur le site internet de la Commune.

SITUATION MACRO-ECONOMIQUE

Les analyses convergentes montrent que la croissance économique s'est redressée quasiment jusqu'au niveau d'avant crise.

Le covid comme révélateur de fragilités antérieures :

- Baisse historique du PIB Monde (FMI) de -4,5% en 2020
- Baisse de -7,9% en zone Euro et -5,2% aux USA mais -1,5% en zone Asie

- Fragilisation plus importante comparativement des zones Euro et Amériques par rapport à la zone Asie
- Crise révélatrice de la désindustrialisation antérieure de certains pays notamment la France (946 sites industriels de + 50 salariés fermés depuis 2008- source cabinet de veille économique Trendeo)
- Poids et importance de l'intervention publique pour soutenir les acteurs économiques privés (ménages ; entreprises, associations)
- Accélération de l'endettement public et privé (mais la dette publique et privée existait déjà avant le covid : 250 milliards de Dollars soit 2,5 fois le PIB mondial.
- La reprise est marquée par l'inflation et la hausse des prix de l'énergie :
 - o Inflation de 6% aux USA en 2021
 - o Inflation >2,5% en zone Euro et > à 3% en glissement annuel
 - o Désorganisation des chaînes productives et logistiques
 - o Retour de la pression de la demande sur les matières premières
- Les taux d'intérêt qui sont au plus bas ne peuvent que remonter et sont actuellement guidés par les banques centrales. Ils deviennent déconnectés de l'inflation (taux réels négatifs) et sont proches de zéro

Croissance du PIB de + 4,9% en zone Euro en 2021 et prévisions de +4,4% en 2022.

Taux d'inflation en zone Euro : 1,9% en 2021 et prévisions à 1,5% en 2022 manifestement sous-estimé.

L'environnement international, économique, financier et géopolitique est éprouvé par le Covid et restera incertain en 2022.

FRANCE : vers un retour à la normale de l'activité économique ?

Perte de PIB en volume de – 8% en 2020 en France : recul historique

Le PIB est soutenu par les dispositifs du Plan de relance (70Md€ d'engagement fin 2021 sur les 100Md€ du programme) et connaît une croissance technique de + 6% en 2021, l'activité économique se rapprochant de son niveau d'avant-crise).

Plan de relance : 100 md€ dont 70 md€ au titre de 2021. Il répond aux trois défis structurels de l'économie française :

- l'accélération de la transition écologique
- l'amélioration de la compétitivité des entreprises
- le renforcement de la cohésion sociale (compétences) et territoriale (développement de tous les territoires).

Une prévision de croissance de +4% est inscrite à la LFI 2022.

Chômage :

Taux de chômage avant covid : 9%

Le taux de chômage se réduit et atteint 8,5% en 2021.

Sous emploi estimé à +20%

Anticipations à 8,2% à fin 2022.

Ces chiffres s'accompagnent néanmoins du retour des difficultés en termes de recrutement. Cette situation paraît tout de même paradoxale étant donné que le taux de chômage reste relativement élevé.

L'explication de ce phénomène se trouve dans la particularité de la crise de la COVID 19 :

- l'interruption soudaine des activités économiques,
- la rétention de la main d'œuvre par des dispositifs de chômage partiel
- les difficultés de remobilisation de la main d'œuvre.

Investissement des entreprises / consommation des ménages :

- Anticipation de reprises d'investissement des entreprises de +14,9% en 2021 après -15% en 2020.
- Consommation des ménages : pas d'effet de consommation des services, ni d'effet report de 2020 à 2021 en matière de consommation de services (CHR, tourisme, culture...)

Compétitivité externe :

- Balance commerciale très déficitaire (-90Milliards d'€ en 2021 avec un déficit mensuel record en décembre 2021.
- Effets négatifs de l'Euro sur la compétitivité externe
- Manque de compétitivité-prix de l'industrie française à l'export

Retour de l'inflation :

ICPH (indice des prix à la consommation harmonisés) : +0,2% en 2020 et + 3,4% en 2021
L'inflation résulte essentiellement de la désorganisation de l'appareil productif et des flux logistiques

PIB (en milliards d'€) :

2020	2021	2022
2302,4	2452,4	2588,1

(en % du PIB)

	2020	2021	2022
Déficit public	-9,1%	-8,4%	-4,8%
Dette publique	115	115,6	114

PIB total en Milliards d'euros :

2019	2020	2021
2425,70	2223	2407

Le poids de la dépense publique dans le PIB frôle les 2/3 en 2020 en France. Elle était de 54% en 2019.

Les principales orientations du Budget de l'Etat :

Le solde budgétaire de l'Etat est déficitaire en 2022 de -143 milliards d'€ après un record de -200 milliards d'€ en 2021 et - 180 milliards en 2020.

Les recettes courantes sont de l'ordre de 300 Milliards.

Le déficit représente donc près de 50% du budget annuel.

Le solde « courant » hors covid du budget de l'Etat est proche de - 100milliards d'€/ an soit 1/3 des recettes totales.

Pour rétablir le budget, il faut donc trouver 100 milliards d'€ de recettes supplémentaires, ou réduire les dépenses du même montant ou une combinaison des deux.

Le budget de l'Etat 2022 assure la mise en oeuvre des engagements et des priorités du Gouvernement.

Le contenu de la Loi de Finances 2021 : contexte d'une année pré-électorale.

- Mise en œuvre en 2022 de la deuxième phase de la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour les 20 % des foyers qui la paient encore : ils bénéficieront ainsi d'une exonération de 65 % de la taxe d'habitation sur leur résidence principale avant sa suppression définitive en 2023.
La TH (taxe d'habitation) est remplacée par le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties. (TFPB) . Le taux de TH ne peut plus être voté entre 2020 et 2022. Le pouvoir de taux sera rétabli en 2023 mais ne portera que sur les bases des résidences secondaires.
 - Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives pour 2020 de + 3,4%. Tout comme en 2021, les bases de TH Résidences principales ne sont pas revalorisées en 2022 (les bases de THRS (taxe d'habitation sur les résidences secondaires seront revalorisées mais les bases sur les locaux vacants).La valorisation des bases reste calée sur l'indice des prix à la consommation et aura finalement peu d'impacts, du fait de la réforme de la TH
 - Le taux normal de l'impôt sur les sociétés sera abaissé à 25 %.
 - Stabilité des dotations de l'Etat
- **La DGF 2022 est stable** avec un montant de 26,786 milliards € dont 18,3 milliards € pour le bloc communal.Cette stabilité globale se fait au profit des collectivités bénéficiant des dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR) qui augmenteront, en 2022, chacune de 95 millions d'euros.
 - **Des dotations de soutien à l'investissement local en hausse pour 2022**
 - dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions €
 - dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 907 millions € (+337 millions € par rapport à 2021
 - **Réforme du calcul des indicateurs financiers utilisés dans la répartition des dotations et fonds de péréquation**

Le bloc communal

La tendance nationale : une baisse globale de -0,3% des dépenses de fonctionnement
une baisse des investissements (cycle électoral + effet de crise)

Les impôts locaux ont été peu impactés par la crise.

Les produits des services ont été fortement touchés et partiellement compensés.
 Attention en 2022, anticiper les effets collatéraux liés à la 5^{ème} vague on n'est pas sorti de la phase perturbante

- Risque d'augmentation et pénurie des matériaux, des matières premières, de l'énergie, des carburants
- Les couts des marchés vont augmenter
- Les délais de livraison et d'exécution des travaux vont s'allonger : risque de non- respect des calendriers « normaux » de délais d'exécution et incidences financières pour la commune à envisager

3 - LES PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES

Guémené-Penfao et Redon Agglomération

- Eau Potable, Assainissement et Gestion des Eaux Pluviales urbaines :

En 2020, Redon Agglomération a récupéré la compétence Eau Potable, Assainissement et Gestion des Eaux Pluviales urbaines. Est alors intervenu le transfert budgétaire et comptable de la compétences assainissement.

Les biens mobiliers et immobiliers liés à cette opération ont de leur côté fait l'objet d'une mise à disposition au bénéfice de Redon Agglomération. La commune de Guémené-Penfao ne dispose donc plus depuis 2021 de budget assainissement mais a cependant conservé la gestion des eaux pluviales du fait de la volonté des élus et en raison de la complexité de dissocier, dans les bourgs, les aménagements de voirie et la gestion des eaux pluviales.

➤ DOTATIONS EN PROVENANCE DE REDON AGGLOMERATION

- **Fonds perçus par la commune en provenance de Redon Agglomération**

Guémené-Penfao	2018	2019	2020	2021
FPIC Fond national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes compte 73 223	100 425,00 €	101 104,00 €	101 227,00 €	95 112€
Attributions de compensation compte 73211	129 560,00 €	127 350,95 €	127 350,95 €	127 350,95 €
Fonds de concours compte 13251 (FC investissements)	42 741,00 €	50 000,00 €	0,00 € (78 630,75 € attendus en 2020 sur les vestiaires)	192 741,10 € <i>(100 000€ pour la salle de gymnastique, 1741,10€ pour le restaurant scolaire, 91 000€ pour l'école maternelle)</i>
compte 74751 (pour FC fonctionnement)	70 048 €	63 421 €	-	5 200 € (dotation exceptionnelle coronavirus) 28 630,74 € (aménagement voirie)

➤ DOTATIONS EN PROVENANCE DE L'ETAT

Pour ce qui est de la Commune de Guémené-Penfao, on s'attend à une légère baisse des dotations (chapitre 74). Cette stabilisation s'accompagne d'un effort de solidarité de l'Etat envers les collectivités les plus fragiles avec la poursuite du renforcement de la péréquation verticale en 2021.

S'agissant des variables d'ajustement, la **Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle** des communes (DCRTP - compte 748 313 et les **Fonds Départementaux de Péréquation de la Taxe Professionnelle** (FDPTP -compte 74832, on note une baisse sensible des recettes. Le fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) vient compenser la perte de la TP par un reversement. Les ressources perçues après la suppression de la taxe professionnelle sont identiques à celles perçues avant cette suppression

GUEMENE- PENFAO	2020	2021
DCRTP - dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle compte 748 313	13 274 €	13 274 €
FDPTP - Fond départemental de péréquation de la taxe professionnelle compte 74832	19 707 €	18 957,53 €
TOTAL	32 981,21€	32 231,53 €

Les montants reversés au titre du FNGIR sont fixes et reconduits chaque année. Cette fixité offre une stabilité aux collectivités territoriales et n'est pas structurellement pénalisante pour les contributeurs, notamment ceux qui ont connu depuis 2010 un dynamisme de leur fiscalité économique. En effet, leur contribution au FNGIR n'a pas augmenté, alors que leurs ressources fiscales, y compris celles qu'elles percevaient au surplus de leur compensation, ont progressé.

Compensation de la Taxe d'Habitation

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales est un impôt d'Etat. Cependant les communes continuent de percevoir le produit relatif à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale et la taxe sur les logements vacants.

Pour les communes, la compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales se fait via le transfert de la part de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçue par les départements et une part des frais de gestion perçus par l'État, notamment sur les taxes d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), cotisations foncières des entreprises (CFE) et cotisations sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

Un mécanisme de redistribution de la part départementale de la TFPB garantit à chaque commune une compensation intégrale, avec l'instauration d'un coefficient correcteur « figé » et qui n'évoluera pas

d'une année sur l'autre pour corriger les situations de sur et sous-compensation. Le coefficient de la commune de Guémené- Penfao est de 1,245018.

La **Dotation Nationale de Péréquation**, dont la disparition avait été annoncée (avec intégration d'éléments au sein d'autres dotations telles que la DSR) est finalement maintenue jusqu'à nouvel ordre :

Guémené-Penfao	DNP perçue	Baisse DNP de N sur N-1
2016	196 513,00 €	- 7 359,00 € soit -3,61 %
2017	189 316,00 €	- 7 197,00 € soit -3,66 %
2018	182 926,00 €	-6 390,00 € soit -3,40 %
2019	182 746,00 €	-180,00 € soit -1,00 %
2020	182 925,00 €	+179,00 € soit +0,99%
2021	178 930,00 €	- 3 995€ soit - 2,23%

La **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** est, depuis 2019, quasi stabilisée après 4 années de baisse entre 2014 et 2017.

Guémené-Penfao	DGF perçue compte 7411	Contribution au redressement des Finances Publiques (Jusqu'en 2017)	Baisse DGF de N sur N-1
2013	1 060 238,00 €		
2014	1 032 387,00 €	- 34 311 €	- 27 851,00 €
2015	954 934,00 €	- 86 488 €	- 77 453,00 €
2016	872 425,00 €	- 86 458 €	-82 509,00 €
2017	827 172,00 €	- 46 611 €	- 45 253,00 €
2018	820 393,00 €	Pas d'écèlement, mais baisse de population INSEE de - 76 habitants	- 6 779,00 €
2019	813 625,00 €	Pas d'écèlement, mais baisse de population INSEE de - 16 habitants	-6 768,00 €
2020	813 174,00 €	Pas d'écèlement, mais baisse de population INSEE de - 14 habitants	-451,00 €
2021	814 708,00 €	Augmentation de la population INSEE de + 26 habitants	+ 1 534,00 €

L'augmentation de la **Dotation de Solidarité Rurale (DSR)** permet un maintien des recettes du chapitre 74. Elle est composée de 3 éléments : une fraction bourg centre, une fraction péréquation, et une fraction cible :

Guémené-Penfao	Fraction Bourg centre	Fraction péréquation	Fraction cible	Total DSR	Progression DSR de N sur N-1
2014	218 515 €	140 521 €	69 988 €	429 024 €	+ 30 473 € soit + 7,65%
2015	253 298 €	151 615 €	110 810 €	515 723 €	+ 86 699 € soit + 20,21 %
2016	270 825 €	160 903 €	145 367 €	577 095 €	+ 61 372 € soit + 11,90 %
2017	292 577 €	171 758 €	213 441 €	677 776 €	+100 681 € soit + 17,45 %
2018	294 562 €	176 135 €	235 776 €	706 473 €	+ 28 696 € soit + 4,23 %

2019	304 358 €	176 773 €	244 727 €	725 858 €	+ 19 385 € soit + 2,74 %
2020	318 407 €	178 273 €	283 648 €	780 328 €	+ 54 470 € soit + 7,50 %
2021	355 444 €	179 780 €	310 273 €	825 497 €	+ 45 169 € soit + 5,78 %

Elle est en constante augmentation depuis 2014.

Les dotations de soutien à l'investissement local de droit commun témoignent de l'effort de l'Etat pour soutenir l'investissement local :

- **Dotation de Soutien à l'Investissement local (DSIL)**
- **Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)**

Guémené-Penfao	DETR -compte 1341	DSIL - compte 1347
2018	30 000 € (maison des services)	-
2019	168 000 € (école maternelle – maison des services)	-
2020	70 550 € (extension gymnase – école maternelle)	-
2021	18 420,00 € (extension gymnase)	41 885,43 € (réhabilitation vestiaires + pôle enfance+ éclairage salle multisports)

La DETR 2021 participe au financement des travaux de la salle de gymnastique, et le DSIL a contribué au financement des éclairages de la salle multisport ainsi qu'aux travaux d'extension du pôle Enfance. En 2020, la DETR avait contribué au financement de la salle de gymnastique, de l'école et des travaux d'accessibilité PMR dans les établissements recevant le public.

Les orientations budgétaires 2022 sont celles d'un budget de démarrage de projets de mandat. L'année 2021 marquée par la crise sanitaire a été pour partie une année de préparation et d'études de projets. Néanmoins, 2021 a été marquée, en termes de réalisations, par l'ouverture et la construction de 2 cabinets médicaux à Guémené-Penfao, et par l'achèvement des travaux de la salle de gymnastique et l'extension du pôle Enfance. La commune a également racheté l'ex Café du Port de Beslé-sur -Vilaine afin d'y installer une guinguette ainsi que le PMU de Guémené-Penfao pour y installer un commerce.

La municipalité a souhaité en 2021 mener une réflexion stratégique concertée afin d'organiser logiquement ses investissements futurs en les priorisant après détermination d'une enveloppe globale. Pour ce faire, diverses études ont été menées en 2021 pour revitaliser et redynamiser notre centre-bourg. Un accompagnement de l'ADDRN (agence d'urbanisme de Saint Nazaire) a été réalisé en ce sens et est en cours d'achèvement. Il se concrétisera par l'écriture d'un plan guide, feuille de route de ce mandat et vraisemblablement du suivant. Cet accompagnement s'est doublé de l'obtention pour la commune d'un label Petites Villes de Demain donnant un accès privilégiant au plan de relance de l'Etat.

2022 devrait permettre le lancement d'un certain nombre d'opérations d'investissements :

- Vestiaires sportifs de Bellevue
- Extension de la mairie de Guémené-Penfao : accessibilité, rénovation de l'accueil

- Travaux d'aménagement de la rue du général de Gaulle à BSV : accès aux commerces, stationnement, sécurité
- Travaux d'aménagement de voirie urbaine dans le cadre du PPI.
- Entretien annuel de la voirie communale
- Achat du PMU (études)
- Finalisation de l'étude des travaux liés à la guinguette et lancement du marché
- Création d'une pumtrack à proximité de l'école Joséphine Baker
- Etudes sur le Presbytère

Par ailleurs, des actions de proximité ont été réalisées en 2021. Celles-ci confortent l'attractivité de la ville dans sa dynamique communautaire telles que la plantation de haies bocagères, l'opération « une naissance, un arbre », les animations festives telles que celles organisées dans les rues à l'occasion du 14 juillet, de la fête du port de Beslé-sur Vilaine, de la Saint Michel ou encore du festival Festi -famille, les animations proposées par la médiathèque sans oublier la participation de la commune à des opérations sportives d'envergure telle que le Tour cycliste de Loire -Atlantique.

Sur la base du rapport d'orientation budgétaire présenté, le débat permet au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif. Le DOB permet à chacun d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Sont attendues de manière certaine en fonction de l'évolution des travaux les subventions investissements suivantes:

PAYEUR	OBJET	MONTANT
DSIL 2020	Vestiaires sportifs	90 000 €
DSIL 2021	Extension Mairie	65 168 €
Région	Cabinet médical Beslé	25 000 €
Fond Friche	Achat PMU	72 000 €
Etat	Matériel restauration scolaire	25 825 €
REDON Agglomération	Vestiaires sportifs	78 630.75€
DSIL 2020	Pôle Enfance	52 500 €
Région	Chapelle St Georges	70 000 €
CAF	Pôle Enfance	45 000€
TOTAL		524 123.75€

ANALYSE
DE LA SITUATION
FINANCIERE
DE LA COMMUNE
DE GUEMENE PENFAO

EVOLUTION PAR CHAPITRE DES DEPENSES ET DES RECETTES SUR LES 6 DERNIERS EXERCICES ECHUS
FONCTIONNEMENT

Chapitres	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
11 charges à caractère général	1 119 614,87 €	1 308 919,57 €	1 207 063,53 €	1 093 999,03 €	1 374 486,84 €
12 charges de personnel	1 951 683,97 €	2 091 435,73 €	2 111 037,16 €	2 189 666,01 €	2 394 988,52 €
65 charges de gestion courante	637 930,92 €	650 427,93 €	652 496,25 €	707 280,43 €	629 733,94 €
66 charges financières	65 696,64 €	41 511,42 €	62 746,57 €	68 591,63 €	59 262,31 €
67 charges exceptionnelles	2 226,40 €	982,96 €	3 883,37 €	1 035 876,65 €* 042 : Ecritures d'ordre	2 897,49 €
14 atténuation de produits	0,00 €	11 751,00 €	7 907,00 €	5 474,00 €	6 133,60 €
TOTAL DEPENSES REELLES	3 777 152,80 €	4 105 028,61 €	4 045 133,88 €	5 100 887,75 €	4 467 502,70 €
TOTAL GENERAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 131 116,05 €	4 483 336,33 €	4 422 234,98 €	5 616 220,20 €	4 907 293,35 €

70 produits des services	280 126,42 €	323 187,16 €	319 834,42 €	224 171,00 €	305 346,50 €
73 impôts et taxes	2 477 901,62 €	2 531 832,13 €	2 643 025,26 €	2 727 934,64 €	2 985 786,24 €
74 dotations et participations	2 292 313,50 €	2 200 086,57 €	2 206 612,47 €	2 200 466,81 €	2 166 778,76 €
75 autres produits de gestion courante	145 791,96 €	163 284,47 €	192 572,76 €	157 561,36 €	171 239,26 €
13 atténuation de charges	33 234,09 €	63 510,61 €	47 089,67 €	15 719,59 €	57 777,09 €
76 Produits financiers	260,32 €	21,06 €	2,13 €	2,13 €	2,13 €
77 produits exceptionnels	28 319,83 €	18 755,64 €	26 278,63 €	163 940,16 €	27 202,91 €
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	5 257 947,74 €	5 300 677,64 €	5 435 415,34 €	5 489 795,69 €	5 714 132,89 €
TOTAL GENERAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 291 187,12 €	5 329 957,01 €	5 497 776,79 €	5 501 436,23 €	5 788 421,86 €
002 REPORT N-1 (Excédent = recette)	551 426,29 €	711 497,36 €	837 380,82 €	2 241 895,61 €	1 127 111,64 €
TOTAL GLOBAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 842 613,41 €	6 041 454,37 €	6 335 157,61 €	7 743 331,84 €	6 915 533,50 €

Résultat excédentaire de fonctionnement

Résultat de fonctionnement avant CA définitif :

2021	2 008 240,15 €
2020	2 127 111,64 €
2019	1 912 921,28 €
2018	1 558 118,04 €
2017	1 711 497,36 €
2016	1 500 399,00 €
2015	1 464 000,00 €

Chapitre 011 - Dépenses diverses charges à caractère général

Augmentation des dépenses de fonctionnement entre 2021 et 2020 sur le chapitre 11 de 25,63 %, soit en valeur : + 280 487 €. Sur ce chapitre, 81,54% des prévisions budgétaires 2021 ont été réalisées.

Le chapitre 11 représente 28 % de l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement.

Cependant, certaines de ces augmentations sont à relativiser sur certains postes comptables car l'année 2020 n'est pas une année de référence car ne correspond pas à une année de consommation « normale ».

L'année 2021 a été une année marquée par les travaux d'entretien et de remise en état et de maintenance des biens communaux.

Par ailleurs, le changement de Trésorerie a impacté certains de nos comptes du fait des exigences, en termes de gestion de notre partenaire en charge du contrôle de nos finances.

En hausse :

Cette hausse significative se répercute sur les comptes suivants à savoir :

- **6042** – achat prestations de service (sorties animations jeunesse- séjours, fournitures de repas scolaire, et participation de la commune aux frais de scolarité des enfants de GP) – augmentation de 18,42 % entre 2020 et 2021. Ces dépenses correspondent à des charges refacturées et l'augmentation s'explique par la demande du SGC de Redon de les recentrer sur ce compte (auparavant le compte utilisé était le 6288)
- **60611** – eau et assainissement (incidence des factures Véolia). Augmentation de 44,56% entre 2020 et 2021 pour un montant de + 8 694€. Les factures d'eau sont payées 2 fois/ an avec un an de décalage et un rattrapage financier sur la fin de l'année N-2. Diverses fuites d'eau ont été gérées en 2021 : Mail Jean Jaurès- Salle B2- toilettes de Beslé – Le Pivert mais ont fait l'objet de dégrèvements. En 2021, on note des augmentations de consommation sur le cimetière de Guémené-Penfao, les espaces verts (quantité insuffisante de réserve d'eau, sur les terrains de foot de Guémené et Guénouvry suite à des travaux de

régénération des sols). En 2021, la commune s'est équipée de bâtiments nouveaux (2 cabinets médicaux, le gymnase) et a remis en service l'ex-maison de l'Emploi ainsi que l'appartement de l'ancienne Trésorerie dédié aux médecins. Parallèlement, la maison des associations 2, ex école La Fontaine, est restée dans le patrimoine communal et la consommation de fluides coûte à la commune. Ceci aura une incidence sur les prévisions 2022.

- **60612-** Energie – Electricité – Hausse de 1,65% entre 2021 et 2020 Soit + 2 007€ – incidence nouvel équipement (cabinet médical de Beslé-sur-Vilaine) + hausse du prix de l'énergie. Si on compare les consommations 2021 à celles de 2019, on constate une hausse de 8,23%.
- **60621** – combustibles (gaz)– Factures Engie – P1 (consommation) – augmentation importante entre 2020 et 2021. Il est plus pertinent de se référer à 2019.

2019 : 50 610€

2020 : 13 993€

2021 : 69 389€

Il est pertinent de comparer la situation 2021 à celle de 2019, période sur lesquelles les bâtiments ont été régulièrement chauffés, contrairement à 2020. En 2021, on compte dans le patrimoine communal l'existence du cabinet médical de Guémené-Penfao et l'appartement des médecins (+ 6 000€ et + 3126€), l'ex maison de l'emploi, l'extension du gymnase on note une augmentation du coût énergétique.

- **60622** – carburants – incidence coût du carburant + achat de nouveau véhicule (débroussailleuse + récupération de la rotomotte de l'ex SIVU Voirie) ayant permis de nouvelles prestations auparavant effectuées par le SIVU Voirie – augmentation de 71,89% - compte en dépassement du prévisionnel de 28,86 % soit + 7 214 €. Le nombre de kilomètres entretenus de voirie a doublé.
- **60623** – alimentation – augmentation de +13 473€ entre 2020 et 2021 mais respect de l'enveloppe budgétaire. Incidence des réunions suivies de collations + reprise des activités jeunesse (gouters) + coûts alimentaires de quelques manifestations (Festifamilles, forum des associations, fête du port Beslé, élections...)
- **60632** – fournitures de petit équipement – augmentation de + 19 313€ avec un dépassement de 3 946€ sur les prévisions BP 2021. Menues dépenses ayant permis la réalisation de petits travaux dans nos divers équipements (écoles, pôle enfance, restaurant scolaire, cabinet médical, locaux associatifs.) ou la réalisation d'achats de faible ampleur (ex : sanicrottes, plaques 1 naissance 1 arbre...)
- **60633** – Fournitures de voirie – Frais de signalétique (vélo, plaques de maison, balisage des villages, signalétique commerciale de Beslé-sur-Vilaine), réparations de voirie, signalisation, panneaux...) - augmentation de 167% soit + 25 840€ mais respect des prévisions BP 2021.

- **6064** - Fournitures administratives - En hausse de 40,63% entre 2020 et 2021, principalement du fait de l'arrivée de nouveaux agents municipaux et de l'augmentation du cout du papier mais consommation conforme à celle de 2019.
- **61521** – Terrains - frais de plantations de haies bocagères, régénération des terrains de foot de Guénouvry et de Guémené-Penfao (herbe et synthétique) + entretien de divers terrains communaux et des chemins de randonnées (AIRE)– En hausse de 25,30% avec une hausse de + 7 506€ entre 2020 et 2021.
- **615221** – Entretien et réparations de bâtiments publics. En hausse de 14.53%- En dépassement par rapport au prévisionnel BP 2021 de + 26 898€. Justifié par de nombreuses interventions pour entretenir et maintenir en état le patrimoine communal mairie, B1, B2, église Beslé et de Guémené-Penfao, salles des fêtes, les écoles, le Pivert, maison des associations...).
- **615228** – Entretien et réparations autres bâtiments- En hausse de + 15 912€ entre 2020 et 2021 et en dépassement par rapport au BP 2021 de +3 840€. Justifié essentiellement par les travaux liés au cabinet médical de Beslé, au camping de l'Hermitage, au garage rue de la Victoire, au Pôle santé.
- **615232** – Entretien et réparations de réseaux- Hausse de 54,30% entre 2020 et 2021 et dépassement par rapport au BP 2021 de + 900€ (Hydrocurage, entretien de réseaux, enfouissement de réseaux rues des Porteaux et Chevauchardais, dérasement et curage de fossés, extension de réseaux Tannerie – Victor Hugo).
- **61551** – Matériel roulant – En hausse de 79,63% et dépassement de 1009€ par rapport aux prévisions 2021. Nombreux de travaux de réparations diverses sur la flotte roulante municipale réalisés hors de la mairie. Utilisation plus fréquente d'un nouveau matériel très sollicité.
- **61558** – Autres biens mobiliers- En hausse de 33,92% mais respect de l'enveloppe BP 2021. Réparation ou entretien de matériel de restauration scolaire, d'espaces verts, mobilier urbain...réalisée par des entreprises extérieures.
- **6156** – Maintenance- En hausse de 41.59% et en dépassement de +11 840€ par rapport aux prévisions BP 2021.
Frais d'installations de sécurité des bâtiments communaux et de maintenance sécurité incendie, vérification des extincteurs et robinets d'incendie, renouvellement de poteaux d'incendie, vérification des blocs autonomes incendie, maintenance logiciels et copieurs, maintenance du prestataire informatique, maintenance élévateurs, maintenance chauffage, garantie P3 (remplacement de matériel de chauffage).
- **6226** – honoraires - En hausse de 129,24 entre 2020 et 2021 soit +29 289€ et en dépassement de +19 951€ par rapport aux prévisions BP 2021 – Correspond à des frais courants (contrat assistance juridique SVP, convention animaux errants, mission archiviste. Ce compte enregistre aussi en 2021 des missions nouvelles : accompagnement marché public restauration scolaire et recherche de subventions pour les projets par Finances et Territoires).

- **6232** – Fêtes et cérémonies – En hausse de 33.50% mais respect de l’enveloppe BP 2021. Reprise limitée de certaines manifestations post Covid. Cérémonies du 8 mai, 11 novembre, Tour cycliste de Loire Atlantique, cérémonie Bernard Danet, Festi familles, fête du Port de Beslé- sur -Vilaine. Les dépenses 2021 correspondent seulement à 41% de celles de 2019.
- **6236** - catalogues et imprimés -En hausse par rapport à 2020 et en dépassement de +2 306 € par rapport aux prévisions BP 2021 - Edition de brochures sur les chapelles Ste Anne, St Georges et Guénouvry, enveloppes, cartes postales, panneaux d’information touristique et de patrimoine.
- **6237** – publications- En hausse de 33,59% par rapport à 2019 mais respect de l’enveloppe BP 2021 – Frais de publication du Bulletin et de la Gazette – 2020 pour mémoire était une année électorale.
- **6247** – transports collectifs – En hausse de 37.02% par rapport à 2020 – Incidences de la hausse de carburant + location de car pour le Panthéon (remboursé en totalité par l’Etat), pour les déplacements du service jeunesse en général + participation de la commune aux transports Lila.
- **6261** – Frais affranchissement – En hausse de 12,78% par rapport à 2020 mais respect de l’enveloppe BP 2021 -dépenses habituelles avec augmentation due aux envois en masse (cartes d’électeurs + Forum des associations + envois groupés avec annulation de festivités type le repas des anciens) + location de la machine à affranchir.
- **6262** – Frais de communication - Augmentation de 12,41% par rapport à 2020 - Téléphone et internet. Augmentation du nombre de lignes et d’abonnements.
- **6283** – Frais de nettoyage de locaux - Augmentation de 31,74% par rapport à 2020 du fait du Covid– Entretien sols, locaux, vitres + remise en état des lieux lors de la finition des chantiers. On revient à une consommation du type de celle de 2019.
- **6284** – redevance pour services rendus – Augmentation de + 13 447€ entre 2020 et 2021 soit 193,14% et dépassement de + 10 409€ de l’enveloppe BP 2021 Contrat Berger Levrault + taxe Ordures Ménagères due à Redon Agglomération en très forte hausse. Le cout du traitement des déchets est très important en 2021 (18 858€ - un complément sera facturé en 2022) et va continuer à évoluer à la hausse. En 2022, il faudra envisager à la fois une hausse tarifaire mais aussi une facturation nouvelle basée sur le nombre de passages en déchetterie. Par comparaison, en 2019, la commune payait à Redon Agglomération 4 604€/ an sur la TEOM (taxe enlèvement des ordures ménagères). Suite à la demande du SGC de Redon ce compte est utilisé depuis juin 2021 pour le paiement de la redevance Ordures ménagères.
- **6288** – rbst de frais aux services extérieurs – En hausse de 29,80% soit + 13 442€ et en dépassement de +8 540€ (ADDRN, travaux de création réalisés en extérieur, prestations animation extérieure, diagnostics, prestations graphiques, cinéma, sauvegarde informatique, frelons asiatiques...)
- **63512**- taxes foncières- En hausse de 6,12% - Augmentation due aux acquisitions nouvelles de la commune (cabinet médical de Beslé, café du port de Beslé...)

En baisse :

D'autres comptes du chapitre 11 sont marqués par une diminution entre 2021 et 2020.

- **62875**- remboursement de frais aux communes membres du GFP Entente Voirie –Total consommé en 2021 : 60 768€ ce qui représente 2/3 du paiement de la prestation (Entretien voirie communale élagage, débroussaillage, balayage). Contribution versée à l'Entente de Plessé sous forme de versement annuel payé par tiers. Auparavant, était utilisé le compte 65 548. Changement suite à la demande du SGC de Redon.
- **60631** – Fourniture d'entretien- baisse de 11,22% entre 2021 et 2020 – L'année 2020 était une année Covid avec une grosse consommation de produits d'entretien du fait des protocoles de nettoyage. De gros stocks avaient été effectués. Légère augmentation des consommations par rapport à 2019.
- **60636** – vêtements de travail – baisse de 6,22% entre 2021 et 2020. Peu significative.
- **6067** – Fournitures scolaires – baisse de 21% entre 2021 et 2020.
- **6068** – Autres matières et fournitures – baisse de 38,59% soit – 29 496€ entre 2021 et 2020. Il s'agit des masques, gel, fournitures diverses pour l'enfance et la jeunesse, petit matériel pour les services techniques. De gros stocks ont été effectués en 2020.
- **611** – Contrats prestations de services – baisse de 60,8% entre 2021 et 2020. Contrat Fourrière et redevance Déchets collecte des ordures ménagères. En 2021 le SGC de Redon a exigé l'utilisation d'un autre compte soit le 6284.
- **6135** – locations mobilières – Baisse de 77,5% entre 2021 et 2020 – Locations d'engins de chantiers type nacelle, minipelle, perche élagieuse, dérasement et curage de fossés + point à temps + divers logiciels (ex : BL Enfance et Autostore).
- **615231**- Entretien et réparations de voirie - baisse de 27,11% entre 2021 et 2020 – Abattage d'arbres, rognages de souches, entretien de voirie,
- **6161** – Assurances multirisques – baisse de 26,6% entre 2021 et 2020. Renégociation des marchés fin 2020 avec prise d'effet en 2021. La prime Responsabilité civile a baissé par rapport au marché précédent.
- **6182** – Documentation générale et technique – baisse de 46,16% entre 2021 et 2020 – Rationalisation effectuée en 2021
- **6231** – Annonces et insertion – baisse de 48,12% entre 2021 et 2020 – En lien avec les marchés publics
- **6281**- Concours divers (cotisations...) – baisse de 13,92% entre 2021 et 2020

Chapitre 012 - Dépenses de personnel

Le « 012 » enregistre un solde de 2 394 988,52 € et représente en 2021, 53.61 % des dépenses réelles de fonctionnement. En déduisant les « Atténuations des charges » au chapitre 013 de la valeur 2021 de ces charges (57 777,09€) ce taux est ramené à 52,31% soit une masse salariale atténuée de 2 337 211,43€. Ce taux demeure cohérent avec le ratio moyen de notre strate population qui est de 56,50% mais on doit être vigilant sur l'évolution future de la masse salariale.

Hausse + 9,50 % du chapitre 12 entre 2021 et 2020 soit en valeur + 205 322 € qui s'explique comme suit :

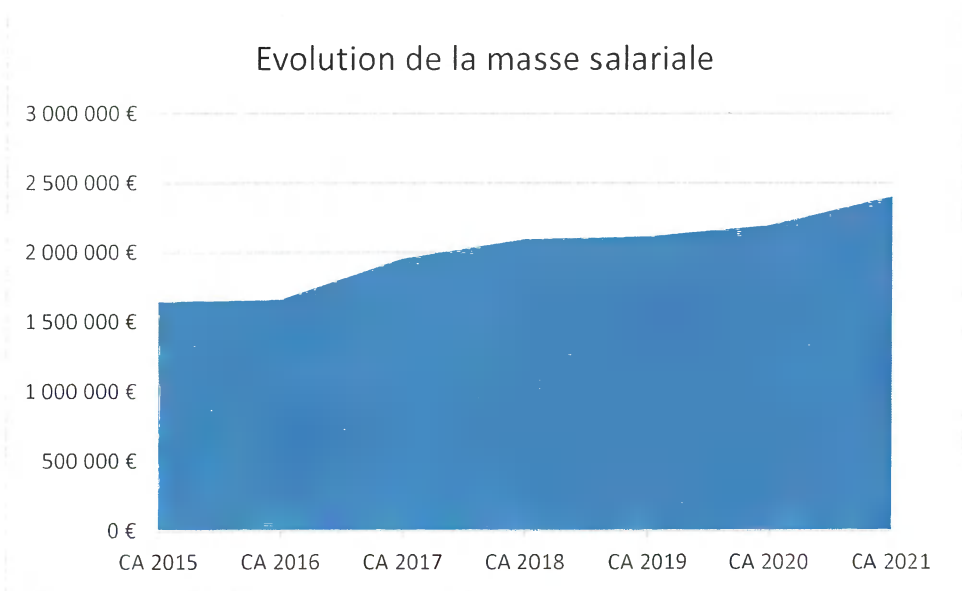
- **6218** - personnel extérieur augmente de + 21 800 % et génère un dépassement d'enveloppe de + 18 022 €. Ceci est dû à l'opération « argent de poche » (coûts engendrés jusqu'en septembre 2021), aux frais de main d'œuvre liés à la mise sous plis dans le cadre des élections, cantonales, aux spectacles jeune public de la médiathèque (charges sociales des artistes « GUSO ») et aux prestations d'un agent des espaces verts dépendant d'un ESAT.
- **64131**- rémunération des non titulaires- augmente de 8,77% du fait de la pandémie (prestations de renforts dans les écoles, activités périscolaires, restauration notamment pour le ménage) et des remplacements pour maladie – Le nombre de non titulaires était de 8 au 01/01/2021. Il est de 10 au 31/12/2021 et englobe le coût du VTA.
- **64138** : Depuis les vacances scolaires de la Toussaint, sur demande du SCG de Redon, ce compte est utilisé pour l'opération Argent de poche.
- Le compte **64118** -autres indemnités- augmente de 7,78% du fait de l'incidence des recrutements nouveaux de titulaires et va de pair avec le compte **64111** -rémunération des titulaires – qui enregistre une hausse de 8,01%. Cette dernière s'explique essentiellement par les avancements de grade, d'échelons des agents et les nouveaux recrutements de titulaires impliquant une vraie création de poste. Le nombre de titulaires au 1^{er} janvier 2021 était de 51. Il est de 54 au 31/12/2021.
- **6332** - Cotisations FNAL, **6451**-URSSAF et **6453**- cotisations Caisses de retraite- **6458** – cotisations organismes sociaux – **6475** autres charges sociales : hausse respective de 9,5%, 8,6% ; 8,4%, 6,5% et 9,9%.
- **64168**- Autres emplois insertion : enregistre le coût du contrat aidé CUI (mesure pour l'emploi) de la médiathèque soit 11 124€.
- **6336** - Cotisations CNFPT et Centre de Gestion : hausse de 30,06% entre 2021 et 2020 – Le CNFPT n'a facturé aux communes que 10 mois sur 12. Le CDG a augmenté ses cotisations sur 2021 (elles sont passées de 1,4% à 1,61% de la masse salariale des titulaires).

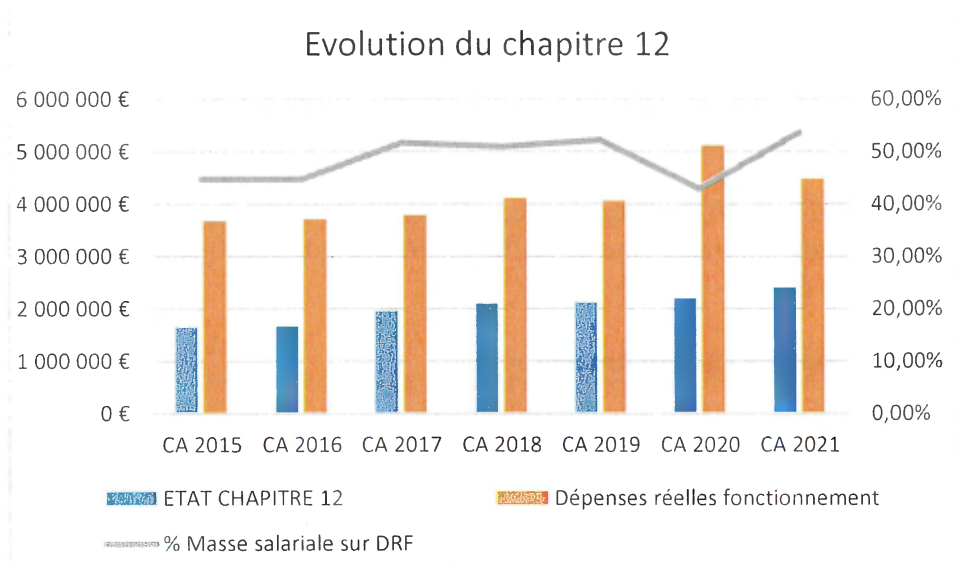
Des baisses sont à noter sur le compte suivant :

- **6184 -formations-** enregistre une baisse de 43,21% entre 2021 et 2020, soit – 3 971€ du fait de l'effet Covid. Or, le niveau « normal » de dépenses de ce compte est d'environ 30 000€. Ont été privilégiées les formations obligatoires pour les agents techniques et les formations d'intégration. Néanmoins, quelques formations « métiers » ont été maintenues.

Evolution des charges de personnel

	ETAT CHAPITRE 12	Dépenses réelles fonctionnement	% Masse salariale sur DRF
CA 2015	1 641 716 €	3 668 154 €	44,76%
CA 2016	1 656 044 €	3 700 086 €	44,76%
CA 2017	1 951 684 €	3 777 153 €	51,67%
CA 2018	2 091 436 €	4 105 029 €	50,95%
CA 2019	2 111 037 €	4 045 134 €	52,19%
CA 2020	2 189 666 €	5 100 888 €	42,93%
CA 2021	2 394 884 €	4 467 503 €	53,61%





Chapitre 65 - Dépenses « Autres charges de gestion courante »

Le chapitre affiche un solde réalisé en 2021 de 629 733,94 € soit une baisse de 10,96%.
A l'instar de 2020, certains comptes avaient été provisionnés mais n'ont pas été utilisés en 2021 comme le compte 6536-frais de représentation- ou le compte 6532 -frais de mission- : car les salons et autres manifestations extérieures de représentation ont été reportés.

- Le compte **6535** -formation des élus- a été peu ponctionné alors même que la volonté politique est de former les élus au fonctionnement du secteur public mais les conditions sanitaires ont freiné cet élan (prévisions 25 000€)
- **65548** – Autres contributions - Baisse de – 63 002€ entre 2021 et 2020 soit une diminution de 83,64% due à la demande du SCG de Redon d'affecter la facturation de la contribution par la commune à l'entente Voirie au compte 62875.
- **6574** – Subventions aux associations – baisse de 9,44% soit – 7 449 €. Effet covid. Toutes les associations n'ont pas fonctionné à plein régime en 2021.

Enregistrent une hausse :

- **6518** - Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés- Hausse de + 14 105€ entre 2021 et 2020 du fait de la location du logiciel BL Enfance et du portail citoyen.
- **6558** -Autres contributions obligatoires- Hausse de 54,57% soit + 92 074 € sur les travaux liés au Sydela pour la maintenance et l'entretien de l'éclairage public, extension ou enfouissement de réseau, effacement de réseau téléphonique, contrat Ogec.
- **6553** -Service Incendie - Hausse de 7 031€ entre 2021 et 2020 due principalement à la cotisation SDIS (augmentation globale de 33% répercutée sur 5 ans) qui porte la cotisation annuelle à 147 670 € soit une augmentation de 4,28% par rapport à 2020)

Dans ce chapitre sont également comptabilisées, notamment, les dépenses liées aux indemnités des élus et aux cotisations qui vont de pair.

Chapitre 66 - Dépenses « charges financières »

Baisse de 19,56% entre 2021 et 2020. C'est sur ce chapitre que nous payons les intérêts d'emprunts. Le dernier emprunt contracté date de juillet 2019. Il est de 1 200 000 € et est lié à la construction de la nouvelle école.

Chapitre 67 - Dépenses « Charges exceptionnelles »

Retour à la normale de ce chapitre suite à la hausse exceptionnelle en 2020 due au transfert de trésorerie du Budget assainissement 2020 à Redon agglomération. Le chapitre enregistre un total de 2 897,49€.

- **6714** – bourses et prix – Correspond au coût d'une indemnité de stage pour un agent.
- **678** : autres charges exceptionnelles. Correspond à des remboursements de frais liés au changement de dénomination de la rue de la Résistance à Beslé-sur-Vilaine (564€)
- **673** : titres annulés sur exercice antérieur – tient compte des remboursements d'arrhes sur des locations de salles municipales (effet covid)

Chapitre 70 – Recettes « Produits des services »

Sur ce chapitre sont comptabilisées, pour l'essentiel, les recettes liées aux concessions des cimetières, aux redevances liées à l'occupation du domaine public, aux régies, aux taxes de séjour pour les campings, fermages, et repas des cantines facturés aux parents ainsi que les prestations liées au service enfance-jeunesse, centre de loisirs et périscolaire. Le chapitre enregistre aussi les amendes facturées aux contrevenants, les produits perçues par le biais des accords nous liant aux communes voisines (Conquereuil, Pierric, Plessé)

Sur le chapitre 70, on note une hausse de 36,21% soit en valeur + 80 875€. Ce chapitre a connu en 2020 une baisse de 30% liée à une baisse de fréquentations sur nos prestations habituelles (loisirs, périscolaire, cantine, office du tourisme). On observe en 2021 un retour à une situation plus « normale » mais le total des recettes reste malgré tout inférieur au niveau atteint en 2019.

Certains comptes sont en hausse en comparaison avec 2020 :

- **7022** -coupe de bois : + 4 804€ (nettoyage de la station épuration de Callac)
- **70311** -concessions cimetières : + 2 097 € suite à une opération de reprise des concessions
- **70322** – droits de location et de stationnement sur le domaine public : 300€ (amarrage halte nautique)

- **70632** – redevance à caractère de loisirs : retour progressif à la normale du fait de la reprise des animations jeunesse + 5 207€.
Facturation prestations jeunesse.
- **7067-** redevances des droits des services périscolaires et d'enseignement : + 52 929 €
Facturation restaurant scolaire et périscolaire + ALSH
- **70688** – autres prestations de services – + 12 927€ (indemnités Poste, participation illuminations de Noël de Pierric et Conquereuil, vente de busage aux particuliers...)
- **70871-** redevance par la collectivité de rattachement : + 3519€. Refacturation à Redon Agglomération de prestations effectuées par la commune.
- **70875-** redevances par les communes membres du GFP : + 18 652€
Participation Pierric – Conquereuil et Plessé à l'ALSH – Enfance -Jeunesse au titre de 2020

D'autres comptes sont en baisse depuis l'apparition du Covid suite à des exonérations validées par la commune

- **70323** – redevance d'occupation du domaine public communal : - 6 664€
- **70878** – redevances par d'autres redevables : - 9 802€
Impayés de loyers sur 4 logements communales (mesures de relances en cours). Par contre, la lutte contre les incivilités a généré 1800€ de recettes en 2021

Chapitre 73 – Recettes « Impôts et taxes »

Ce chapitre est passé de 2 727 934 € en 2020 à 2 985 786,24€ en 2021 soit une augmentation de 9,45 %. Parmi les recettes de ce chapitre le produit des impôts directs (73 111) sans variation des taux communaux, évolue du fait de l'augmentation des bases.

• **Compte 73111**

2012	1 872 000,00 €		
2013	1 932 000,00 €	+ 60 K€	
2014	1 955 000,58 €	+ 23,5 K€	
2015	2 065 000,10 €	+ 109,5 K€	
2016	2 050 000,10 €	- 15 K€	Baisse imputable notamment aux exonérations de certains contribuables sur la TH
2017	2 098 000,20 €	+ 48,1 K€	Revalorisation des bases
2018	2 133 000,90 €	+35,7 K€	Réforme partielle de la TH avec revalorisation des bases + indexation sur l'inflation constatée sur la dernière année
2019	2 233 000,00 €	+99,1 K€	Poursuite de la réforme de la TH
2020	2 298 000,00 €	+ 65 K€	Poursuite de la réforme de la TH et effets revalorisation des bases fiscales (Ecofinances) + compensations
2021	2 461 802,00 €	+ 164,8K€	Poursuite de la réforme TH+exonération jeunes agriculteurs+ compensations + revalorisation des bases fiscales

Autres principales ressources comptabilisées dans ce chapitre :

- **73211** - Attribution de compensation de Redon Agglomération.
Le montant 2021 est identique au montant 2020, soit 127 350€.
- **73221** - Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR). Suite transfert de la taxe professionnelle (stable depuis 2015) montant 2021 : 34 375 € identique à celui de 2020.
- **73223** - Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) :
La loi de finances pour 2012, en l'instaurant, prévoyait une « montée en charge » progressive jusqu'en 2016, et cela a été le cas.
Pour mémoire, le FPIC était stable depuis 2016

ANNEES	MONTANT FPIC
2016	108 205 €
2017	101 335 €
2018	101 335 €
2019	101 104 €
2020	101 227 €
2021	95 112 €

- **7336** : droits de place- augmentation de 30,57% des recettes. Pour rappel, en 2020, les commerçants du marché avaient été exonérés de droits de place lors du 1^{er} confinement.

ANNEES	DROITS DE PLACE
2018	5 006 €
2019	4 849 €
2020	3 365 €
2021	4 094 €

- **7381** : Taxe additionnelle aux droits de mutation. Ressource variable selon les ventes immobilières constatées chaque année sur la commune.
Le compte connaît en 2021 une hausse de 69,47% soit + 113 001€ du fait de l'augmentation significative des transactions immobilières sur la commune.

ANNEES	DROITS MUTATION
2019	1350 98,00 €
2020	162 408,19 €
2021	255 436,69 €

- **7388** - Autres taxes diverses - correspondant au versement départemental en lien avec les taxes forfaitaires sur terrains devenant constructibles.

Les recettes sur ce compte sont aléatoires.

ANNEES	RECETTES PERCUES
2017	0
2018	0
2019	4 317€
2020	0
2021	5 087€

Chapitre 74 – Recettes : Dotations et participations

Ce chapitre continue à baisser légèrement chaque année. Il enregistre une nouvelle baisse de 1,53% (2 166 778 € en 2021 contre 2 200 466 € en 2020). Il est alimenté essentiellement par la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), la DNP (Dotation Nationale de Péréquation) et la DSR (Dotation de Solidarité Rurale).

- **7411 : DGF**

ANNEES	DGF
2021	814 708 €
2020	813 174 €
2019	813 625 €
2018	820 393 €

- **74121 : DSR**

ANNEES	DSR
2021	825 497 €
2020	780 328 €
2019	725 858 €
2018	706 473 €

- **74127 : DNP**

ANNEES	DNP
2021	178 930 €
2020	182 925 €
2019	182 746 €
2018	182 926 €

C'est également là qu'apparaissent :

- **74751-** les Fonds de Concours fonctionnement de Redon Agglomération pour l'entretien de la voirie et les équipements communautaires.

ANNEES	FONDS de CONCOURS
2021	33 830,74€ *
2020	78 631€ attribués et non perçus
2019	63 421€
2018	70 048€

*La dotation 2021 est décomposée comme suit :

- 28 630,74€ : entretien voirie
- 5300 € : protection coronavirus (masques)

- **744** – FCTVA sur les dépenses de fonctionnement.

ANNEES	FCTVA
2021	17 844,00 €
2020	17 323,91 €
2019	13 014,00 €

- **74718**- Autres – Ce compte enregistre les remboursements de l’Etat lors des grèves dans le cadre du SMA (Service Minimum d’Accueil), les participations financières de l’Etat pour le remboursement partiel du VTA (Volontaire Territorial en Administration) et du CUI (Contrat Unique d’Insertion) d’un agent de la médiathèque. Le compte enregistre un montant de 24 391€ sur 2021.

ANNEES	AUTRES
2021	24 391 €
2020	42 458 €
2019	34 068 €

- **7473** - Participations du département- recense les subventions départementales reçues en 2021 dans le cadre de l’Aide Enfance- Familles, le plan mercredi, le signalement du circuit de randonnée Carabosse ainsi que les participations du département pour l’utilisation des équipements sportifs des collèges.

ANNEES	PARTICIPATION DEPT 44
2021	37 214 €
2020	28 355 €
2019	29 114 €

- **7478** – Autres subventions, dotations et participations retranscrit essentiellement les subventions provenant de la CAF et destinées à compenser le financement des rythmes scolaires, les participations au contrat Enfance-Jeunesse des communes de Conquereuil et Pierric, les subventions sur des projets ciblés (ex festival festi-familles), les prestations Enfance -Jeunesse et Animation.

ANNEES	AUTRES SUBVENTIONS
2021	112 860 €
2020	101 008 €
2019	105 601 €

La différence s’explique par la réception de subvention CAF 2020 lié au CEJ (Contrat Enfance Jeunesse). Le paiement est décalé d’un an et correspond aux prestations produites en 2020 et payées en 2021 – la CAF ayant fait l’effort de maintenir son soutien pendant les périodes de confinement. Le montant CEJ 2021 est de 74 374€ contre 56 210€ en 2020. Par ailleurs, on observe en 2021 une grosse reprise des activités liées à l’Enfance-jeunesse et à l’animation avec une bonne fréquentation du service enfance 3-11 ans (mercredi périscolaire ALSH) et une fréquentation habituelle jeunesse 11-17 ans.

- **74741** - participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles et du restaurant scolaire pour les communes rattachées à Redon Agglo.

ANNEES	PARTICIPATIONS
2021	16 589 €
2020	18 019 €
2019	26 241€*

*Rattrapage historique de situations comptables

En 2021, on note une perte d'élèves et par conséquent une baisse de fréquentation de notre école par les communes de Conquereuil, Plessé, Pierric, Brain et Avessac. Un avenant à notre convention avec Conquereuil a été passée en 2021 pour rationaliser les flux d'élèves. La «perte» s'explique par une contribution moindre des communes contribuant aux frais de fonctionnement des écoles et du restaurant scolaire.

- **74748** - participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles et du restaurant scolaire pour les communes hors Redon Agglo.

ANNEES	PARTICIPATIONS
2021	1 166 €
2020	1 833 €
2019	9 554 €*
2018	3 517 €

- Rattrapage historique de situations comptables

Le prix de la scolarité a évolué car depuis 2020, est réalisé un distingo entre le cout d'une scolarité en élémentaire et en maternelle ce qui a une incidence sur la participation des communes en fonction de l'âge des enfants concernés. Le cout de la scolarité en élémentaire était de 431€ en 2020 et de 1549 € en maternelle sur cette même période. En 2021, le cout d'un élève de maternelle (sous réserve des résultats définitifs) serait de 1785,78€ et celui d'un élève en élémentaire de 524,27€.

- **748313**- dotation de l'Etat qui baisse régulièrement : dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle

ANNEES	DCRTP
2021	13 274 €
2020	13 274 €
2019	14 892 €
2018	20 515 €

- **74832** – Attribution du Fonds départemental de la taxe professionnelle

ANNEES	AFDTP
2021	18 957 €
2020	19 707 €
2019	19 579 €

- **74834** : compensation pour exonérations de taxes foncières

ANNEES	COMPENSATION EXO TF
2021	69 237 €
2020	29 318 €
2019	29 339 €
2018	29 007 €

- **74835** : compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation

ANNEES	COMPENSATION EXO TH
2021	0€
2020	148 400 €
2019	139 557 €
2018	132 508 €

Pour les communes, la compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales se fera bien via le transfert de la part de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçue par les départements et une part des frais de gestion perçus par l'État, notamment sur les taxes d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), cotisations foncières des entreprises (CFE) et cotisations sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

A ce chapitre, sont comptabilisés les loyers et fermages + les locations des salles. En 2021, on note une hausse de 8,7% de ce chapitre qui passe de 157 561€ en 2020 à 171 239€ en 2021. Cette hausse est liée au taux de fréquentation et de locations des salles communales dont les salles des fêtes qui remonte un peu, post confinement.

- **752** – Revenus d'immeubles

ANNEES	REVENUS D'IMMEUBLES
2021	166 087 €
2020	157 328 €
2019	192 434 €

- **7588** – Autres produits divers de gestion courante

ANNEES	PDTS GESTION COURANTE
2021	5 185 €
2020	232 €
2019	137 €

En 2021, des remboursements Veolia, Antargaz et Agence d'Attractivité de Redon Agglomération sont enregistrés sur ce compte.

Chapitre 76– Recettes : Produits financiers

Le chapitre enregistre seulement les intérêts de part sociale pour la modique somme de 2,13€.

Chapitre 77 – Recettes : Produits exceptionnels

Très fluctuant, le Chapitre 77 comporte principalement des recettes issues de ventes d'immeubles, des remboursements de sinistre par l'assurance ou des tiers, et des récupérations suite à des admissions en non-valeurs qui peuvent parfois être importantes.

ANNEES	PDTS EXCEPTIONNELS
2021	27 202 €
2020	169 357 €
2019	30 969 €
2018	23 930 €

Le montant 2021 est essentiellement le reflet d'une cession de terrain, de remboursements de sinistres et de vente de déchets recyclables (plomb, batteries, fonte...) et de trop versé sur des prestations communales.

Chapitre 13– Recettes : Atténuation de charges

Les recettes de ce chapitre sont variables et perçues en décalage par rapport aux dépenses. Le chapitre 13 enregistre en 2021 un solde de 57 777 € contre 15 715€ en 2020 soit une hausse de + 42 062€.

EVOLUTION PAR CHAPITRE DES DEPENSES ET DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DEPUIS 2017

Chapitres	Intitulé	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	prévi CA 2021*
10	dotations fonds divers et réserves (TLE)				1 480,00 €	253 874,05 €
16	remboursement d'emprunts	214 062,68 €	372 401,34 €	196 405,73 €	232 478,38 €	244 178,24 €
20/21/23	dépenses d'équipement	1 539 681,05 €	2 073 007,05 €	3 300 672,64 €	1 290 198,45 €	1 355 689,75 €
13	subvention d'investissement			36 750,00 €		
204	subvention d'équipement	22 217,78 €	27 089,95 €	28 173,46 €	50 749,64 €	14 904,69 €
26	participations	33 954,72 €		300,00 €	- €	- €
	TOTAL DEPENSES REELLES	1 809 916,23 €	2 472 498,34 €	3 562 301,83 €	1 574 906,47 €	1 868 646,73 €
Ecritures d'ordre	040	33 239,38 €	29 279,37 €	62 361,45 €	11 640,54 €	74 288,97 €
	041	52 055,65 €	114 407,48 €	5 441,70 €	327,53 €	22 237,53 €
	TOTAL GENERAL DEPENSES INVESTISSEMENT N	1 895 211,26 €	2 616 185,19 €	3 630 104,98 €	1 586 874,54 €	1 965 173,23 €
001	report N-1 (déficit=dépense)					
	TOTAL GENERAL DEPENSES INVESTISSEMENT	1 895 211,26 €	2 616 185,19 €	3 630 104,98 €	1 586 874,54 €	1 965 173,23 €
10 (hors 1068)	dotations - fonds divers dont FCTVA	219 813,91 €	32 438,00 €	598 596,85 €	523 285,32 €	226 980,23 €
13	Subvention invt et équipement	158 315,85 €	367 162,67 €	441 391,38 €	612 850,00 €	449 124,53 €
16(hors 165)	dotations et participations	- €	500 000,00 €	1 200 000,00 €	- €	- €
23/165	autres produits de gestion courante	19 595,12 €	23 721,44 €	48 159,81 €	9 861,79 €	775,00 €
27	atténuation de charges	7 007,26 €	1 806,73 €	- €	- €	- €
458201			33 954,72 €	- €	- €	- €
	TOTAL RECETTES REELLES (hors 1068)	404 732,14 €	959 083,56 €	2 288 148,04 €	1 145 997,11 €	726 879,76 €
Ecritures d'ordre	040	353 963,25 €	378 307,72 €	377 101,10 €	515 332,45 €	439 790,65 €
	41	52 055,65 €	114 407,48 €	5 441,70 €	327,53 €	22 237,53 €
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT N HORS 1068	810 751,04 €	1 451 798,76 €	2 670 690,84 €	1 661 657,09 €	1 188 907,94 €
1068	REPORT N-1 (couverture besoin de financement investissement)	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €	1 000 000,00 €
	TOTAL GENERAL RECETTES INVESTISSEMENT "N"	1 810 751,04 €	2 451 798,76 €	3 370 690,84 €	2 361 657,09 €	2 188 907,94 €
001	report N-1 (Excédent = recette)	1 683 241,89 €	1 594 182,69 €	1 429 796,26 €	1 424 256,17 €	2 199 038,72 €
	TOTAL RECETTES GLOBALES INVESTISSEMENT	3 493 992,93 €	4 045 981,45 €	4 800 487,10 €	3 785 913,26 €	4 387 946,66 €

Résultat excédentaire d'investissement

Résultat excédentaire d'investissement (provisoire*)

2021	2 422 773,43 €
2020	2 199 038,72 €
2019	1 170 382,12 €
2018	1 429 796,26 €
2017	1 598 781,67 €
2016	+ 1 683 900 €
2015	+ 1 573 600 €

- *Chapitre 16 Dépenses* :

2019 : année de l'emprunt de 1 200 000€ contracté pour l'acquisition de l'école Joséphine Baker.
Les mensualités de remboursement d'emprunt n'ont commencé qu'en juillet 2019.
Pas de nouvel emprunt réalisé depuis cette date.

EMPRUNTS EN COURS :

N°	Désignation	Date d'obtention	Montant Du contrat	Capital Restant dû	Durée	Nat d tau
26	Investissement 2003 : Construction bibliothèque & regroupement des écoles Beslé	09/04/2003	400 000 €	159 582,02 €	300	F
27	Acquisition & amélioration 4 logts collectifs Beslé	11/04/2005	240 000 €	137 089,76 €	360	F
28	Investissements généraux	01/06/2006	250 000 €	5 288,68 €	180	V
31	Trvx d'infrastructure Investissement 2008	30/01/2009	1 000 000 €	478 166,99 €	240	F
33	Financement investissements 2009	01/09/2009	1 000 000 €	508 520 €	240	F
34	Création maison accueil	23/05/2018	500 000 €	425 000,00 €	240	F
35	Construction école	11/01/2019	1 200 000 €	1 050 000,00 €	240	F
TOTAL				2 763 647,45 €		

*CACIB : emprunt particulier – (option de tirage type « ligne de trésorerie)

** : emprunt se terminant en 2022

Voir document Annexe sur l'endettement pluriannuel des emprunts

Principales dépenses réelles d'investissement 2021 :

PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2021

Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	244 178,24 €
chapitre 20	frais études (restaurant port Beslé, presbytère, gymnase, vestiaires)	12 482,00 €
	frais insertion travaux aménagement voirie Beslé et GP	470,00 €
	concessions informatiques et droits similaires	3 946,00 €
Chapitre 21	Achats terrains nus	3 086,52 €
	achat terrains bâtis (Doucet, Masieri)	205 247,78 €
	portail Beslé	4 680,00 €
	Columbariums, cavurnes, et cuves des jardin du souvenir des 3 cimetières	53 912,00 €
	Radars pédagogiques et signalisation routière	13 572,00 €
	Outillage incendie et vidéo	40 966,80 €
	Autre matériel et outillage de voirie	62 600,03 €
	Matériel et outillage technique	18 313,85 €
	Remorque <i>Lider</i>	5 643,00 €
	Informatique : ordinateurs, tablettes, onduleur, sonorisation, bornes wifi, serveur, scanner	40 773,76 €
	Mobilier	17 958,03 €
	Diverses immobilisations corporelles (matériel sportif, lave-linge, vitrines, panneaux signalétiques, micro- ondes, tente, aire de loisirs Port de Beslé, meubles logt urgence, chauffages, armoire réfrigérée, chauffe -eau...)	168 721,57 €
chapitre 23	Constructions : extension gymnase, vestiaires sportifs Bellevue, réaménagement muti - accueil Pôle Enfance, création cabinet médical GP, travaux pôle santé paramédical, pose de bornes au camping GP + travaux électricité + gîte, aménagement local des ambulanciers, réfection du lavoir, éclairage B1, sol cour Louis Pergaud,	581 797,74 €
	Aménagements sécuritaires RD 15	4 830,00 €
	Aménagement réseau eaux pluviales Chevauchardais	5 232,00 €
	PAVC 2021	327 216,62 €

TOTAL

1 815 627,94 €

Recettes d'investissement

- Chapitre 10 (hors 1068) :

Les recettes de FCTVA et de TA sont, par nature, fluctuantes. Elles sont liées aux investissements réalisés par la Commune (N-1) et aux travaux des particuliers.

Montant du FCTVA (Fond de Compensation TVA) : 10222

2021	202 147,71 €
2020	499 064,60 €
2019	551 901,53 €
2018	0,00 €
2017	199 259,00 €
2016	85 038,00 €

TA (Taxe d'Aménagement), remplace notamment la « TLE » : 10226

2021	24 832,52 €
2020	24 220,72 €
2019	46 695,32 €
2018	32 438,00 €
2017	20 554,00 €
2016	19 882,00 €

- Chapitre 13 - Subventions reçues en rapport avec les investissements de la commune

2021	499 124,53 €
2020	612 850,00 €
2019	441 391,38 €
2018	368 162,00 €
2017	157 316,00 €
2016	34 430,90 €

Les soldes de subventions sont toujours en décalage avec les dépenses puisque versées sur justificatifs de fin d'opérations.

Par ailleurs, la commune est dans l'attente d'un montant global de 524 123,75 € correspondant à des subventions « certaines » non encore réceptionnées. Ce montant apparaîtra pour certaines dans les restes à réaliser « recettes » de la commune.

- **Chapitre 16** : Les deux derniers emprunts sont d'un montant de 500 000 €, réalisé en 2018 pour l'un et 1 200 000 €, pour l'autre, contracté fin 2018 mais réalisé en juillet 2019. Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit en 2020.

Le montant de 750€ inscrit sur le chapitre correspond à des dépôts et cautionnements reçus.

Résultats temporaires (récapitulatif)

Résultats (récapitulatif) temporaires – (En attente chiffres définitifs du Compte administratif 2021) :

	2017	2018	2019	2020	2021
Dépenses Fonctionnement N	4 196 592,96 €	4 483 336,33 €	4 422 234,98€	5 616 220,20 €	4 907 293,35 €
Recettes Fonctionnement N	5 275 507,13 €	5 329 957,01 €	5 497 776,79€	5 501 436,23 €	6 915 533,50 €
Résultat de Fonctionnement N	1 160 071,07 €	825 283,46 €	1 075 540,46€	- 114 783,97 €	2 008 240,15 €
Report Fonctionnement N-1	551 426,29 €	711 497,36 €	837 380,82€	2 241 895,61 €	1 127 111,64 €
Résultat de clôture Fonctionnement	1 711 497,36 €	1 536 780,82 €	1 912 921,28€	2 127 111,64 €	3 135 351,79 €

Dépenses Investissement N	1 895 211,26 €	2 616 185,19 €	3 630 104,98 €	1 586 874,54 €	1 965 173,23 €
Recettes Investiss N (hors 1068)	810 751,04 €	1 451 798,76 €	2 670 690,84 €	1 661 657,09 €	1 188 907,94 €
Résultat d'Investiss. Ex N : Déficits hors 1068	- 1 084 460,22 €	- 164 386,43 €	-959 414,14 €	74 782,55 €	- 776 265,29 €
Report Investiss. N-1 (R001 + 1068)	2 683 241,89 €	2 594 182,69 €	2 129 796,26 €	2 124 256,17 €	3 199 038,72 €
Résultat de clôture Investissement (excédents)	1 598 781,67 €	2 429 796,26 €	1 170 382,12 €	2 199 038,72 €	2 422 773,43 €
Résultat GLOBAL (Excédent)	3 310 279,03 €	3 966 577,08 €	3 083 305,40 €	4 326 150,36 €	5 558 125,22 €

– (En attente chiffres définitifs du Compte administratif 2021) :

Résultats (CA Prévisionnel schématisé)	RF (recettes fonctionnement)	R002 inclus	6 915 533,50 €	
	DF (dépenses fonctionnement)		4 907 293,35 €	
	Résultat fonctionnement 2021 (excédent)		2 008 240,15 €	
	report résultats N-1		1 127 111,64 €	R 002 INCLUS
	Résultat global de fonctionnement		3 135 351,79 €	
	RI (recettes investissement)	R001 et 1068 inclus	1 188 907,94€	
	DI (dépenses d'investissement)		1 965 173,23 €	
	Résultat Investissement (déficit)		-776 265,29 €	
	report résultats N-1		3 199 038,72 €	R001 et 1068 inclus
Résultat global d'investissement 2021	2 422 773,43 €			

**Affectation des résultats 2021 au
BP 2022**

RAR 2021 reportés en dépenses d'investissement
sur BP 2022 261 452,45 €

RAR 2021 reportés en crédits d'investissement sur
BP 2022 381 298,75 €

Besoin de financement = 0 solde excédentaire 119 846,30 € tous les besoins de financement sont couverts

Excédent d'investissement en R001 **2 422 773,43 €**

Excédent fonctionnement constaté **3 135 351,79 €**

Proposition capitalisation d'une partie en
excédent de fonctionnement en 1068 1 500 000 €

solde excédent fonctionnement
reporté en R002 **1 635 351,79€**

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL

(Chiffres non définitifs, en attente du Compte administratif)

- 1) Excédent d'investissement : **2 422 773,43 €** à reporter au R001 du BP 2022
- 2) Constat des « restes à réaliser » de 2021 se reportant à 2022 :
RAR Dépenses investissement 2021 : 261 452,45
RAR Crédits investissement 2021 : 381 298,75€
- 3) Besoin de financement : 0
- 4) Excédent de fonctionnement de 2 008 240,15 €
Report N-1 (R002) : 1 127 114,64€
Résultat : 3 135 351,79 €
- 5) Versement à la section d'investissement d'un montant à déterminer pour l'autofinancement au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »
Montant proposé 1068 : 1 500 000€
- 6) Le solde en recettes pour la section fonctionnement au R002 du BP 2022 est de **1 635 351,79 €**.

CALCUL DES RATIOS

Epargne brute (RRF-DRF)

Mesurer la capacité de la collectivité à dégager des moyens de financer ses investissements)

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
1,343 K€	1,412 K€	1,487 K€	1,195 K€	1,390 K€	1,398 K€	1,246 K€

Epargne nette (EB-16)

(Permet de mesurer cette même capacité après remboursement de la dette en capital)

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
1 067 774 €	1 155 557 €	1 273 153 €	823 248 €	1 193 595 €	1 165 926 €	1 002 451,95 €

Encours de dette (Capital restant dû)

(Permet d'apprécier l'évolution de l'endettement de la collectivité)

01/01/2015	1 ^{er} /01/2016	1 ^{er} /01/2017	1 ^{er} /01/2018	01/01 /2019	01 /01/2020	01/01/2021	01/01/2022
2 818 864 €	2 552 660 €	2 306 200 €	2 099 079 €	2 229 051 €	3 233 522 €	3 001 868 €	2 763 647,45 €

Encours de dette par habitant (CRD/pop.)* €

01/01/2015	1 ^{er} /01/2016	1 ^{er} /01/2017	1 ^{er} /01/2018	1 ^{er} /01/2019	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022
537,44 €	457,06 €	410,06 €	372,24 €	406,09 €	589,09 €	547,38 €	500,84 €

Population DGF réf

2022 : 5518 hbts

- 2021 : 5491 hbts
- 2020 : 5484 hbts
- 2019 : 5489 hbts
- 2018 : 5564 hbts

Moyenne Métropole Communes de 3.500 à 10.000 habitants = 821 €

Encours sur épargne brute (CRD/EB)

(Permet de mesurer la capacité de la collectivité à rembourser sa dette. Le ratio se lit en années)

Guémené-Penfao						
Fin 2015	Fin 2016	Fin 2017	Fin 2018	Fin 2019	Fin 2020	Fin 2021
1,90 ans	1,63 ans	1,476 ans	1,90 ans	2,33 ans	2,14 ans	2,21 ans

Autres ratios des communes :

DRF / Population :	Guémené-Penfao 2021	France métropolitaine communes 5 000 à 10.000 hbts	France métropolitaine hors Paris
	810 €	935 €	945 €

Produit Impôts Directs / Population :	Guémené-Penfao 2021	France métropolitaine communes 5000 à 10 000 hbts	France métropolitaine hors Paris
	446,14 €	526 €	509 €

RRF / Population :	Guémené-Penfao 2021	France métropolitaine communes 3.500 à 10 000 hbts	France métropolitaine hors Paris
	1 036 €	1 090 €	1 124 €

Dép. brutes d'équipement (20-21-23-45) / Population :	Guémené-Penfao 2021	France métropolitaine communes 3.500 à 10 000 hbts	France métropolitaine hors Paris
	245.68 €	290 €	288 €

D.G.F. / Population :	Guémené-Penfao 2021	France métropolitaine communes 3.500 à 10.000 hbts	France métropolitaine hors Paris
	147,68 €	153 €	154 €

Dépenses de personnel / DRF :	Guémené-Penfao 2020	France métropolitaine communes 3.500 à 10.000 habts	France métropolitaine hors Paris
	53,61%	56,5 %	57,5%

Marge d'autofinancement courant (MAC)* = (DRF + Rembours.Dette) / RRF :	Guémené-Penfao 2021	France métropolitaine communes 5 000 à 10.000 habts	France métropolitaine hors Paris
	87,77 %	90,1 %	91,6%

* Capacité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée.

Taux d'Equipement* = Dép. brutes d'équipement / RRF	Guémené-Penfao 2021	France métropolitaine communes 3.500 à 10.000 habts	France métropolitaine hors Paris
	23,46%	26,6 %	25,6 %

* Effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse. A relativiser sur chaque année donnée, car les programmes d'équipements se jouent souvent sur plusieurs années. (travaux en régie 2021 : 71400,07€)

Taux d'endettement* = Dette (encours) / RRF	Guémené-Penfao 2021	France métropolitaine communes 3.500 à 10.000 habts	France métropolitaine hors Paris
	48,37 %	72,8 %	73 %

* Mesure la charge de la dette de la collectivité au regard de sa richesse.

PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022 :

2022 devrait permettre le lancement d'un certain nombre d'opérations d'investissements :

- Construction de vestiaires sportifs et d'une salle de convivialité à Bellevue
- Création d'une pumptrack sur le vélodrome : structure de sport et de loisirs vélo à partir du plus jeune âge.
- Extension de la mairie de Guémené-Penfao : accessibilité, rénovation de l'accueil, aménagement du parvis
- Réflexion sur un plan mobilité du bourg de Guémené-Penfao suivie d'études avant travaux d'aménagement de la voirie urbaine dans le cadre d'un Plan Pluriannuel d'Investissements.
- Entretien annuel de la voirie et des accotements communaux
- Achat de l'ex-PMU et réalisation des études de rénovation du bâtiment (logement dans les étages et cellule commerciale au rez-de-chaussée).
- Etudes de faisabilités sur le Presbytère et ses dépendances
- La mise en sécurité de la chapelle Saint-Georges : 1ère étape d'une restauration du bâtiment dans la perspective d'y accueillir ensuite une muséographie.
- Voie verte : démarrage des études sur l'ancienne voie ferrée Massérac/Guémené/Blain
- Finalisation de l'étude des travaux liés à la guinguette de Beslé-sur-Vilaine et lancement du marché
- Travaux d'aménagement de la rue du général de Gaulle à Beslé-sur-Vilaine : accès aux commerces, stationnement, sécurité
- La cale de mise à l'eau du Port de Beslé-sur-Vilaine en lien avec la Région Bretagne et poursuite des aménagements du camping municipal

- Le projet de construction, à la Courtinais, d'une nouvelle caserne de gendarmerie est prêt mais reste en sommeil en attente du feu vert officiel.

ETALEMENT DES DEPENSES PROPOSE SUR LES GROS PROJETS

	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
Mairie (hors parvis, chauffage et ravalement façade)	181 500 €	230 000 €				411 500 €
Vestiaires	829 300 €	131 100 €				960 400 €
Voirie rurale	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	1 250 000 €
Voirie Beslé	155 000 €					155 000 €
PMU	110 000 €	500 000 €				610 000 €
PPI voirie	150 000 €	383 200 €	430 000 €	400 000 €	430 000 €	1 793 200 €
Boucle vélo	12 000 €	228 000 €				240 000 €
Vélodrome/pumptrack	250 000 €					250 000 €
lilot mairie			50 000 €	450 000 €		500 000 €
Presbytère	24 000 €	80 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	900 000 €	3 004 000 €
Port de Beslé	125 000 €	30 000 €				155 000 €
Guinguette Beslé	134 500 €	1 000 000 €	320 000 €			1 454 500 €
Chapelle St Georges	117 000 €	280 000 €	280 000 €	270 000 €		947 000 €
Travaux énergétiques		50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	200 000 €
Lotissement la Courtinais	62 000 €					62 000 €
TOTAL PAR ANNEE	2 400 300 €	3 212 300€	2 380 000 €	2 420 000 €	1 630 000 €	11 992 600 €

ENVELOPPE PREVISIONNELLE A FIXER SUR 2022 POUR LES INVESTISSEMENTS

Années	chap 20	chap 21	chap 23	total invest annuels	moyenne
2018	1 270 €	221 965 €	1 849 770 €	2 073 005 €	
2019	3 321 €	458 671 €	2 838 680 €	3 300 672 €	
2020	10 355 €	319 226 €	960 616 €	1 290 197 €	
2021	16 899 €	634 330 €	932 063 €	1 583 292 €	
total	31 845 €	1 634 192 €	6 581 129 €	8 247 166 €	2 061 792 €

Moyenne annuelle des investissements réalisés/ an : 2 061 792€

Compte tenu des projections effectuées dans le PPI, il est proposé de se fixer une enveloppe de 3 000 000€ pour la totalité des investissements 2022.

PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS PPI A PREVOIR SUR 2022

Eclairage stade synthétique	45 000 €
Camion voirie	58 000 €
Tractopelle voirie	60 000€
Effacement réseau La Houssine	40 000€
Renouvellement lanternes éclairage public	35 000€
Mobiliers divers	24 300€
Informatique	40 000€
Renouvellement matériel restauration	38 000€
Réserve foncière - Achat de terrains	155 000€
Travaux locaux services techniques	30 000€
Renforcement défense incendie	10 000€
Locaux services techniques	30 000€
Peinture église Guénouvry	23 000€
Toilettes Guénouvry	15 000
Local pétanques	25 000
Tondeuse	35 000
TOTAL	663 050€

Taxes foncières :

RAPPEL des taux 2022, identiques à ceux de 2020, 2019, 2018, 2017, 2016 et 2015 :

	Taxe sur le Foncier Bâti	Taxe sur le Foncier Non Bâti
Guémené-Penfao 2022	43,04 %	58,14 %

On ne vote plus le taux de la taxe d'habitation car cette dernière a fait l'objet d'une réforme. La TH est actuellement perçue par l'Etat pour ceux qui la payent encore. Un système de compensation à destination des communes a été instauré en 2021. Le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires reste gelé jusqu'en 2023 et est de 19,25% (pour mémoire).

Un transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties a été opéré vers les communes depuis 2021. Le taux de référence pour le vote des taux de 2022 soit 43,04% restera inchangé en 2022.

Charges de FONCTIONNEMENT, prévisions 2022 :

Chapitre 11 :

Les principales charges devront être contenues. Il convient d'être vigilant sur certains postes (télécommunications, énergie, renégociations de contrats, abonnements...) et dès la sortie de la

crise sanitaire sur l'entretien des locaux, domaine sur lequel une rationalisation avait débuté en 2019 mais a été stoppé en 2020 à cause de la pandémie. Il sera poursuivi l'optimisation de l'usage de l'outil informatique dans la collectivité mais néanmoins, les équipements ayant été renouvelés de manière significative en 2021, il ne sera pas mis l'accent sur ce domaine.

Chapitre 12 : Les dépenses de personnel

Le chapitre 012 devra tenir compte :

- De la mise en œuvre des réformes liées à la revalorisation de certains cadres d'emplois (poursuite du projet d'état PPCR (Parcours professionnel des carrières et des rémunérations) sur 2022
- D'avancements d'échelons, de grade et de promotion interne avec les revalorisations liées et de l'évolution de la masse salariale en général
- De la rémunération de remplaçants pour pallier aux arrêts maladie et de celle des saisonniers,
- Des éventuels réajustements nécessaires en termes de personnel à effectuer en cours d'année pour faire face au recours croissant des familles aux prestations scolaires (cantine, périscolaire, service jeunesse...)
- Du recrutement mutualisé entre la commune de Guémené- Penfao, de Conquereuil et Pierric, d'un agent en charge du numérique
- Des remplacements éventuels d'agents titulaires partant en retraite

Au niveau de la formation, le plan de formation 2022 sera calé sur les orientations prises en 2020 et 2021. Le volet Formation du fait de la crise sanitaire a été peu exploité et les axes poursuivis demeurent d'actualité avec notamment la poursuite de la montée en compétences des agents aux divers logiciels et outils informatiques de la collectivité.

Côté recettes, peu de changements sont attendus hormis la participation financière des communes voisines sur le poste mutualisé.

Le financement des orientations budgétaires 2022

Les orientations budgétaires 2022 sont ambitieuses mais il est au cœur des préoccupations de préserver la santé financière de la ville en s'appuyant sur les partenariats assurant un soutien solide de l'Etat, de la Région, du Département et de Redon Agglomération. L'établissement d'un PPI avec l'appui de notre conseiller décideur local en témoigne.

De plus, un travail de recherche de subventions est réalisé en continu dans la commune pour les futurs projets et une convention avec Finances et Territoires est en cours de signature afin de permettre à la commune de bénéficier de nouveaux leviers de financement jusqu'alors inexploités. La commune devrait sur les projets situés dans un périmètre bien délimité de cœur de bourg pouvoir bénéficier d'un accompagnement particulier du fait des labels obtenus en 2021 « Cœur de ville, cœur de bourg » et « Petite ville de demain ». L'accès au plan de relance de d'Etat devrait lui être facilité.

Le cadre financier :

- des impôts locaux suivant la seule évolution « physique » des bases

- un partenariat avec l'intercommunalité avec des fonds de concours en baisse
- un partenariat avec la CAF dans le cadre de différents dispositifs contractualisés (contrat enfance jeunesse, prestation de service unique pour la petite enfance) permettant d'envisager une recette budgétaire d'environ 100 000€ chaque année. Ce dispositif est amené à évoluer en 2023 dans le cadre de la CTG (convention de territoire globale) qui se substituera au contrat Enfance/ Jeunesse et repose sur un diagnostic préalable du territoire.
- une quasi stabilisation des dotations de l'Etat

↳ Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

Les hypothèses retenues à ce titre sont les suivantes :

- une progression des charges à caractère général conditionnée par des coûts contraints à l'inflation et à la crise sanitaire :
- Progression des tarifs de matières premières et d'énergie (électricité et gaz) et de carburant,
- revalorisation des marchés de fournitures d'équipements
- délais rallongés de fournitures de matières premières, et de prestations de services
- évolution des effectifs scolaires et du recours des familles aux services associés (restauration scolaires, activités péri-éducatives...).

Ceci nous obligera à revoir certaines dépenses de fonctionnement.

- une progression des charges de personnel au regard de l'évolution des emplois permanents (avancement de grade, d'échelons, promotion interne,) de la poursuite des mesures salariales décidées par l'Etat mais aussi d'éventuels recrutements permettant l'amélioration du service public ainsi que le cout d'une éventuelle mise en œuvre de tickets restaurant en faveur du personnel.
- un maintien des autres charges de gestion courante ainsi que des subventions aux associations.

Le montant de l'épargne brute devrait s'établir autour de 1 246 630€.

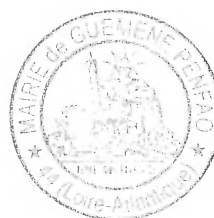
Précisions sur le budget annexe de la Courtinais :

Il convient de préparer la tranche numéro 2, les travaux de la première tranche étant achevés. La vente du dernier terrain s'est concrétisée en 2021.

En 2022, compte tenu des incertitudes liées à l'évolution du dossier « Gendarmerie », il est prévu de se cantonner à des frais d'études (topologie, sols, géomètre, maîtrise d'œuvre, dimensionnement...).

Présenté par Madame le Maire en séance du Conseil municipal du 23 février 2022 après une transmission auprès des membres du Conseil par envoi du 16 février 2022.

Fait à Guémené-Penfao, le 24 février 2022



Le Maire,
Isabelle BARATHON